



➤ La maternelle a besoin d'attention !

A propos de l'accueil des enfants de moins de trois ans, le gouvernement en appelle au «choix des familles» dont il se veut être le garant. Mais peut-on sérieusement parler d'un «choix des familles» alors que les suppressions de postes frappent en premier lieu l'école maternelle qualifiée hier de «variable d'ajustement» ? Lorsque le choix est «contraint», dicté par des impératifs économiques, peut-on encore parler de «choix» ? La fréquentation précoce de l'école maternelle est-elle bénéfique pour les jeunes enfants ? Le ministère envisage des évaluations à l'école maternelle, dans quelles conditions celles-ci peuvent être utiles ? Faut-il une formation spécifique pour les professeurs d'école maternelle ? Sur toutes ces questions, le sociologue de l'Education Eric Plaisance répond au SE-UNSA. Engagé dans le Collectif «Pas de bébés à la consigne», le SE-UNSA entend faire évoluer favorablement l'accueil des 2-3 ans à l'école maternelle. La question sera débattue notamment lors de la soirée-débat du 17 novembre organisée par le Collectif.

Voir la vidéo de l'interview <http://www.se-unsa.org/spip.php?rubrique198&num=23>

Télécharger l'invitation à la soirée du Collectif http://www.se-unsa.org/IMG/pdf/Invit_17nov2009_coul_1_.pdf

➤ Evaluations CE1/CM2 : un rapport pour rien

Le ministère a enfin répondu à la demande formulée par le SE-UNSA d'ouvrir le dialogue avec les organisations représentatives des enseignants sur les évaluations nationales CE1/CM2. Un groupe de travail s'est réuni à la Dgesc¹ le 16 octobre. Les modifications suivantes ont été acceptées par le ministère : pas de publication des résultats école par école ; suppression de deux items portant sur des notions qui ne sont abordées qu'en fin de CM2 (le plus-que-parfait et la division par un nombre décimal) ; un codage supplémentaire pour les items auxquels n'aurait pas répondu un élève (0, 1, 9 ou A en cas d'absence) ; une amélioration de l'application informatique.

Mais sur le fond, le ministère n'a pas tranché dans la mesure où il maintient une confusion quant aux objectifs de ces évaluations. En CM2, elles sont toujours présentées comme un bilan des acquis des élèves à la fin de l'école primaire. Le ministère refuse de décaler la date de passation, argumentant que cela permet de mettre en place une remédiation. Ce qui sous entend qu'on est alors dans une évaluation diagnostique et non plus bilan.

Cette nuance, un récent rapport² rédigé par des parlementaires de la majorité l'a pourtant bien intégrée ! Il souligne que la date de passation des évaluations de CM2 est peu adéquate et renvoie à l'ambiguïté du ministère sur les objectifs : diagnostic ou bilan ? Il souligne aussi la difficulté par conséquent à mettre en place l'aide personnalisée en s'appuyant sur ces évaluations. Il conclut également qu'il conviendrait de mettre en place un système indépendant d'évaluation en remplacement des directions centrales... Ce que le SE-UNSA revendique également ! Mais il s'agit sans doute là d'un rapport pour rien...

¹ Direction générale de l'enseignement scolaire.

² Les évaluations dans l'enseignement primaire au service de la réussite scolaire (AN - octobre 2009).



➤ Socle commun au Brevet : ça y est

A partir de la session 2011, le Diplôme National du Brevet comportera obligatoirement la validation des connaissances et de compétences du palier 3 du socle commun. Pour ce faire, le ministère a publié une «attestation de maîtrise» qui accompagnera chaque élève au cours de sa scolarité. Cette attestation doit être remplie dès la classe de 4^e par les professeurs principaux en concertation avec les autres enseignants. Lors du dernier conseil de classe de 3^e, il reviendra au chef d'établissement de valider ou non l'acquisition du socle commun. L'attestation sera ensuite communiquée aux familles.

Pour que les enseignants puissent se familiariser avec l'outil, le SE-UNSA a obtenu que l'année en cours soit considérée comme expérimentale. Si l'attestation doit donc être complétée dès cette année, elle ne sera pas prise en compte pour le DNB 2010.

Ne laisser aucun jeune sortir du collège sans les connaissances et les compétences indispensables à la poursuite de son parcours, c'est tout l'enjeu de la mise en œuvre d'un socle commun. Le collège pour tous ne peut se permettre de laisser certains de ses élèves en échec au bord de la route.

L'attestation de maîtrise des compétences permet de valider progressivement les acquis des élèves et donc d'entrer dans une logique d'évaluation positive qui enregistre les progrès au lieu de sanctionner les manques. Bien sûr, certains valideront la totalité du socle plus vite que d'autres. L'important est qu'à l'arrivée, tous maîtrisent l'essentiel. Par ailleurs, l'attestation de compétences permet de montrer clairement aux élèves ce qu'ils savent et ce qu'ils savent faire, ainsi que ce qu'il leur reste à acquérir. On sait qu'en matière d'enseignement, l'implicite profite aux initiés. Afficher clairement les objectifs peut donc se révéler être un outil de démocratisation.

➤ Histoire des arts : enfin des précisions... mais pas trop !

Plus de 2 mois après la rentrée, le ministère vient -enfin- de publier la note de service définissant la nouvelle épreuve d'histoire des arts pour le brevet¹.

Le texte prévoit de laisser une très grande autonomie aux établissements puisque *«La conception de ce(s) projet(s) dépend autant des ressources offertes par le patrimoine artistique local que des projets des professeurs des différentes disciplines»*.

L'épreuve prendra la forme d'un oral d'une durée de 15 minutes maximum organisé *«au moment jugé opportun par les professeurs concernés (...) dans le cadre de l'emploi du temps des élèves au sein d'une séquence pédagogique menée par un des professeurs associés à l'enseignement de l'histoire des arts»*. Elle sera menée *«par un binôme de professeurs comportant au moins un professeur d'un enseignement artistique ou d'histoire»*.

Les modalités précises de l'épreuve seront déterminées par les équipes pédagogiques, sachant que l'oral pourra concerner un ou plusieurs élèves et *«porter sur tout objet d'étude abordé durant l'année»* ou *«sur un ou plusieurs document(s) proposé(s) par les examinateurs»* ou bien *«sur une réalisation effectuée en classe dans le cadre de l'enseignement de l'histoire des arts»*.

En 2010, l'épreuve doit être expérimentée dans tous les établissements. Les candidats volontaires peuvent demander à présenter cet oral comme une option, seuls les points au-dessus de 10 seront alors pris en compte. A partir de la session 2011, la note sur 20 attribuée à cette épreuve sera affectée d'un coefficient 2 pour tous les candidats.

(1) note de service n° 2009-148 du 13-7-2009 parue au BO du n° 40 du 29 octobre 2009

➤ Histoire des arts : un parcours qui reste à construire

Depuis la rentrée 2009, l'enseignement de l'histoire des arts est obligatoire pour tous les élèves de l'école primaire, du collège et du lycée (voies générale, technologique et professionnelle). C'est un enseignement défini sur une approche pluridisciplinaire des œuvres d'art permettant aux élèves de maîtriser les repères historiques et culturels indispensables pour comprendre les œuvres et enrichir leur pratique artistique.



Depuis octobre est disponible sur le site www.histoiredesarts.culture.fr/ une base de données de thèmes indexés par niveau (primaire, collège, lycée), par période historique (préhistoire, moyen-âge, temps modernes, XIXe siècle, XXe et XXIe siècles), par domaines (arts de l'espace, du son, du langage, du quotidien, du spectacle vivant, du visuel) et par mots clés sur des dossiers possibles d'exploration avec un lien permettant d'accéder directement à la ressource. On ne peut que souligner la diversité et la richesse des ressources proposées. Mais force est de constater que le travail de préparation et de coordination demandé aux collègues, sans aucune contrepartie, s'avère très important. Ces derniers devront construire tout le parcours pédagogique proposé aux élèves.

➤ Réforme de la carte scolaire : la mixité sociale en net recul

Dix-huit mois après sa mise en place, la réforme de la carte scolaire n'a pas atteint les objectifs affichés. La suppression des ghettos scolaires et la garantie de l'égalité dans l'accès à l'éducation ne sont pas au rendez-vous. Au contraire, la réforme a creusé les inégalités sociales et les inégalités territoriales. Ce constat était déjà pointé en juin 2008, par un rapport de deux inspecteurs généraux de l'Education nationale soulignant que le principal effet de l'assouplissement de la carte scolaire a été de dégrader davantage la mixité scolaire, "accélérant les processus sociaux déjà à l'œuvre depuis des années". Le récent rapport de la Cour des Comptes sur la politique de la ville confirme cette dégradation. Il faut maintenant en tirer toutes les conséquences.

Revenir au système antérieur n'aurait rien d'une panacée. Une autre réforme est possible. Elle est urgente. Liberté de choix encadrée, réel effort financier en faveur des zones défavorisées, formation à destination des enseignants, dispositif conséquent pour les «élèves à besoin éducatif prioritaire»... Les pistes pour plus de mixité sociale sont là. Il importe de les suivre dès maintenant.

➤ Réforme du lycée : on entre dans le vif du sujet

Les contours de la « réforme du lycée » se précisent. Réunissant lundi 9 novembre les organisations représentatives des personnels, le cabinet du ministre a présenté les propositions issues des discussions bilatérales qu'il soumettra à l'arbitrage de Luc Chatel. Il s'agit donc d'être prudent tant que le ministre n'aura pas pris position et précisé les différents points du projet. Pour l'heure et d'après ce que nous avons pu en juger, les conseillers du ministre semblent avoir tenu compte de nos remarques sur un certain nombre de points importants. Si Luc Chatel confirme les propositions de son cabinet, la réforme pourrait bien être un peu plus ambitieuse que prévu et générer des leviers de changement. La plupart des mesures vont en effet dans le sens d'un véritable accompagnement du lycéen dans l'élaboration de son parcours de formation et d'une meilleure articulation entre les contenus du lycée et ceux de l'enseignement supérieur. Ce sont précisément les deux objectifs que le SE-UNSA défend depuis 2008.

➤ Eduscol, le site pédaogo du ministère fait peau neuve

Non, le ministère de l'éducation nationale n'est pas qu'une grosse machine administrative ! Il s'intéresse aussi à la pédagogie et met à la disposition des enseignants des ressources de qualité. Le site vient d'être rénové, une bonne raison pour aller y faire un tour...

Alors, n'hésitez pas à cliquer sur www.eduscol.education.fr et à vous abonner à la lettre d'information.